

La Seine-et-Marne aussi va revoir ses critères

Le conseil général de Seine-et-Marne va également revoir sa copie en matière d'investissements publics. Fin mars, il devrait voter une réforme de ses politiques contractuelles auxquelles il alloue une enveloppe d'environ 30 M€. Cette somme permet de financer des projets comme des constructions ou des rénovations de bâtiments publics.

Le territoire sera découpé en dix bassins de vie qui regrouperont plusieurs cantons. Ils recevront des financements selon des critères spécifiques. Une nouvelle approche qui « inquiète » l'opposition. « Cela donnera du sens à nos subventions, affirme Vincent Éblé, président PS du conseil général de Seine-et-Marne. Nous en arrivons à financer des projets qui avaient peu de pertinence dans des zones déjà riches. » Ressources, charges et développement humain. Ce sont les trois critères selon lesquels les bassins de vie seront jaugés par le conseil général. Il définira ensuite des priorités d'investissement pour chacun d'eux. « Nous privilégierons les secteurs qui ont des déficits, annonce Vincent Éblé. Cela évitera qu'un territoire absorbe tous les moyens même s'il est plus dynamique que les autres, comme la frange ouest du département. » Les contrats qui lient le département aux collectivités locales vont être aussi modifiés. Au nombre de sept, ils seront remplacés par un dispositif unique. Ils pourront également être passés avec de nouveaux interlocuteurs comme des associations ou des bailleurs sociaux. « Nous sommes demandeurs de simplifications, mais les nouveaux critères sont flous, s'alarme Laurence Picard, conseillère générale du groupe d'opposition Union pour la Seine-et-Marne. L'exécutif va faire les choses selon sa vision du territoire et les arbitrages risquent d'être arbitraires. » L'élue UMP du canton de Coulommiers regrette également que les nouveaux bassins de vie « rajoutent une couche au millefeuille des espaces de dialogue ». Un redécoupage qui permettra de régler des problématiques communes, selon la majorité.

Le Parisien

n.s. | Publié le 20.02.2013, 04h11